

## Article D6325-8 du Code du travail - Contrat de professionnalisation

Date de mise à jour : 17 Avril 2023

### Notre analyse

L'employeur doit laisser au tuteur le temps nécessaire pour exercer ses missions et se former.

## Article D6325-8 du Code du travail - Contrat de professionnalisation

L'employeur laisse au tuteur le temps nécessaire pour exercer ses fonctions et se former.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Quelles sont les  
compétences requises pour  
encadrer un apprenti ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



J'encadre un apprenti sur  
un chantier

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)